



Conditions générales de vente

Généralités :

Sauf accord express de notre société, toute passation de commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV). Toute clause portée sur les bons de commandes ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos acheteurs, ne peut en conséquence y déroger, et sera réputée non écrite. Les présentes conditions sont révisables à tout moment et sans préavis au gré de notre société. Les prospectus et tarifs édités par MARINALU, les modèles exposés ainsi que les caractéristiques et informations données dans nos documents et catalogues sont des documents non contractuels n'ayant qu'une valeur indicative.

Commandes, livraison, réception des bateaux et transfert des risques :

La commande est définitive lorsque le devis a été accepté et signé par l'Acheteur. La signature du devis par l'Acheteur vaut acceptation des CGV. Toute modification de la commande devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties et pourra entraîner automatiquement un report de la date de livraison initialement prévue.

Les prix s'entendent nets comptants, sans escompte, départ chantier, le client devant assumer en sus les frais éventuels de transport, droit de douane, francisation et autres.

En cas d'abandon de commande ou de prestation de services par le client, les sommes versées n'entraînent pas l'annulation de la prestation. MARINALU conserve le droit d'exiger l'exécution intégrale du paiement par le client ou de dommages et intérêts correspondant au préjudice qu'aurait pu lui causer l'inexécution.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, un retard de livraison ne peut en aucun cas donner lieu à dommages et intérêts ni à annulation de commande. L'acheteur supporte dès sa livraison tous les risques du ou des bateaux vendus sous réserve de propriété, même si le bateau est stocké au sein du chantier. Il s'engage, en conséquence, à souscrire à ses frais tous contrats d'assurance les garantissant.

Conditions de paiement, prix :

Sauf autres modalités prévues expressément sur le devis, l'acheteur versera un acompte de 30% du prix TTC à la commande, 30 % au pontage, 30% en finition et le solde de 10% à la livraison, ladite somme ne constituant en aucun cas des arrhes.

Aucun bateau ne peut être livré sans un paiement intégral préalable.

Le prix, convenu dans le cadre du devis à la signature de la commande, pourra être majoré si une modification du prix est nécessaire par des modifications techniques résultant de l'application de règlements imposés par les pouvoirs publics.

MARINALU se réserve le droit de suspendre toute commande ou prestation de services ou toute livraison en cas de non-paiement ou retard de paiement. Le non-paiement d'un acompte ou du solde ou le retard de paiement supérieur à 15 jours entraîne de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'intérêts de retard égal à cinq (5) fois le taux d'intérêt légal.

Réserve de propriété :

Le bateau ou les matériels vendus demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix.

Garantie :

MARINALU apporte le plus grand soin à la réalisation de ses produits qui sont garantis dans des conditions normales d'utilisation contre toutes pièces défectueuses ou défaut de fabrication pendant douze mois à partir de la date figurant sur la facture et de son paiement intégral. La garantie ne couvre pas les défauts qui résulteraient d'une usure normale, d'une utilisation non appropriée, d'une fausse manœuvre, de modifications ou adjonctions apportées par le propriétaire ou des tiers.

MARINALU ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dégâts ou dommages survenant à l'usage, consécutifs, fortuits ou indirects, ou causés aux tiers quelle qu'en soit la raison, et ne saurait être tenu à aucune indemnisation pour accident aux personnes, dommages à des biens distincts de l'objet du contrat, ou manque à gagner. Tout entretien, remplacement, réparation, effectué par quiconque autre qu'un représentant agréé par MARINALU, annulera cette garantie.

Les appareils ou accessoires vendus par MARINALU feront l'objet de la garantie constructeur ou importateur de ces mêmes appareils et accessoires.

La garantie s'appliquera au sein du chantier naval MARINALU et les frais éventuels d'immobilisation, de transport, manutentions, demeurant en tout état de cause à la charge du client qui doit nous ramener le matériel ou le bateau, afin que la prestation soit effectuée chez MARINALU.

L'acheteur bénéficie des garanties légales de conformité des marchandises et bateau au contrat des Articles L211-4 et suivants du code de la consommation et des vices cachés des Articles 1641 et suivants du Code Civil.

Force majeure :

Sont considérés comme cas fortuits ou de force majeure nous dégageant de toutes responsabilités et de tous dommages et intérêts les grèves, incendie, inondations, vols, ou tout évènement ou circonstance échappant au contrôle de MARINALU.

Juridiction compétente :

En cas de contestation, les Tribunaux de Papeete seront seuls compétents, même s'il y a pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Le droit français, notamment les dispositions particulières au droit maritime, sera applicable.